

FICHE DE PRÉSENTATION

FORMATION **DEJEPS**
Perfectionnement sportif

2024



LE DEJEPS, C'EST QUOI ?

Secteur d'activités : Sports/Éducation

Le DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) est un diplôme professionnel délivré par l'État de niveau 5 (Bac+2).

Il est enregistré au RNCP et permet l'enseignement contre rémunération.

Structuration du diplôme :

UC 1 : Être capable de concevoir un projet d'action

UC 2 : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 : Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline

UC 4 : Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention, en sécurité

PRE-REQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum
- Titulaire du PSC1 ou équivalent
- Être titulaire d'un certificat médical délivré par un médecin du sport
- Avoir satisfait aux tests d'exigences préalables à l'entrée en formation
- Justifier d'une expérience pédagogique de perfectionnement dans votre mention d'une durée de plus de 300h sur les 3 dernières années pour les non-titulaires des diplômes fédéraux)

MOYENS PEDAGOGIQUES

FORMATION 100%
EN LIGNE



Formation E-learning



Stage en structure
Action de tutorat



OBJECTIFS

- Réaliser de manière autonome des prestations de perfectionnement et d'entraînement dans sa mention
- Réaliser des prestations de formation
- Enseigner contre rémunération

CERTIFICATION

Validation par bloc de compétences
(Unité capitalisable)

MENTION AU CHOIX



BOXE



SPORTS DE CONTACT & DA

OPTION A
KICK-BOXING

OPTION B
BOXE THAI - MUAYTHAI

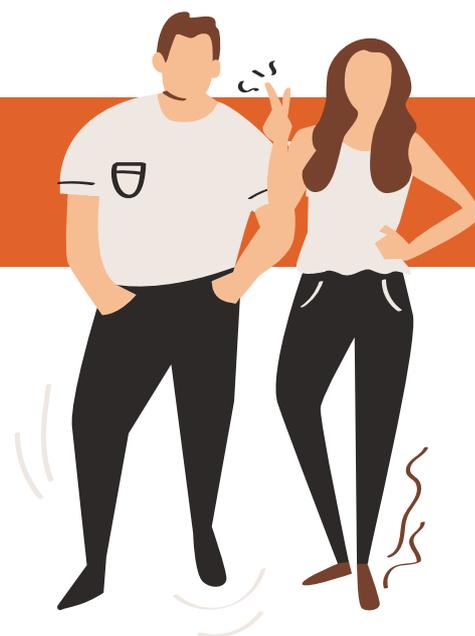
TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Entraîneur
Coach

Moniteur
Formateur

PUBLICS

- Entraîneurs bénévoles dans la mention
- Entraîneurs professionnels dans la mention
- Accessibilité aux personnes en situation de handicap sous réserve des conditions règlementaires



DATE - DUREE - LIEU

1 session par an
287h en E-learning - 63h action de tutorat -
288h en structure

CONTACT

Pôle sport
07 49 97 95 19
sport@challengesacademia.com